

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 24 juin à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Madame Stéphanie LEBERRURIER présidente, suite à la convocation adressée le jeudi 18 juin 2026 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 34
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 41

Étaient présents : Denis EUSTACHE, Christine LEMAIRE, Gérard PATRIX, Valérie LAMBERT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Bérengère MOREAU, Sylvie HARIVEL Jean- Yves BRECIN, Audrey PICOT représentée par Jean-Yves LEMARCHAND son suppléant, Philippe LEROUX, Isabelle FOUQUES-CARIOU, Romain TREFEU, Chantal SAVATTE, Jean-Michel SOUTUMIER, Florence BELLAMY, Steeve BOISSIER, Jean-Noël DUMAS, Bertrand GOSSET, Sophie LECHEVALIER-BOISSEL, Thierry PAY, Edith LANGLOIS, Pascal CURY, Stéphanie URBAIN, Patrick DUCHEMIN, Gaële FILLÂTRE, Jérémie DESGUEE, Anthony JAN, Thierry LECRES, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Cédric MARIE, Serge PIERRE, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Nathalie HANICOT a donné pouvoir à Michel GENNEVIEVE, Céline SORNIN-FEUILLET a donné pouvoir à Jean-Michel SOUTUMIER, Christine SALMON a donné pouvoir à Jean-Noël DUMAS, Sandrine MARY a donné pouvoir à Cédric MARIE, Delphine GUILBERT a donné pouvoir à Serge PIERRE.

Étaient absentes excusées : Hélène REVERT, Marie-Jeanne MADELINE, Séverine MALHERBE, Carole VERRY,

Étaient absents : Rodrigue SIMEON, Christophe LEMENNICIER, Frédéric ENEE, Yves PIET, Alexandre LEBASTARD.

Après avoir installé le conseil communautaire, Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

Madame la présidente annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Valérie LAMBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20260624-18 : FIN_89505 : ZA NOIRES TERRES_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire commun qui se substitue au compte de gestion produit par le comptable public et au compte administratif produit par l'ordonnateur.

Ce document unique, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux anciens comptes administratifs et comptes de gestion. Il permet également de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat sur les finances locales.

Le Compte Financier Unique est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « ZA NOIRES TERRES » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Acquisition de terrains :	583 351,24 €	70-Vente de terrains aménagés :	267 804,92 €
011-Autres charges à caractère général :	129 720,63 €		
65-Autres charges de gestion courante	0,11 €		
66-Charges financières	2 858,98 €		
042-Stocks de terrains aménagés au 01/01/2025	633 978,17 €	042-Stocks de terrains aménagés au 31/12/2025 :	1 247 010,45 €
043-Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	6 703,92 €	043-Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	6 703,92 €
TOTAL DF	1 356 613,05 €	TOTAL RF	1 521 519,29 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est excédentaire de 164 906,24 €. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement fin 2024 étant excédentaire de 245 561,79€, la section de fonctionnement dégage un **résultat cumulé excédentaire de 410 468,03 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16-Emprunt	39 666,68 €		
040-Stocks de terrains aménagés au 31/12/2025	1 247 010,45 €	040-Stocks de terrains aménagés au 01/01/2025	633 978,17 €
TOTAL DI	1 286 677,13 €	TOTAL RI	633 978,17 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2025 est déficitaire de 652 698,96 €. Le résultat cumulé de la section d'investissement fin 2024 étant déficitaire de 31 061,54 €, la section d'investissement laisse apparaître un **besoin de financement des investissements de 683 760,50 €**.

Les résultats sont concordants avec le compte de résultat synthétique établis par le comptable présenté ci-dessous.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 550 164,54	1 721 979,00	3 272 143,54
	Recettes réalisées (1)	B	633 978,17	1 521 519,29	2 155 497,46
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 519 103,00	1 967 540,79	3 486 643,79
	Dépenses réalisées (1)	E	1 286 677,13	1 356 613,05	2 643 290,18
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	So/dé des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-652 698,96	164 906,24	-487 792,72
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-31 061,54	245 561,79	214 500,25
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-683 760,50	410 468,03	-273 292,47
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-683 760,50	410 468,03	-273 292,47

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé sur l'exercice 2026 :

- De reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 410 468,03 €
- De reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 683 760,50€

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « ZA NOIRES TERRES »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Valérie LAMBERT




La Présidente,
Stéphanie LEBERRURIER



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20260624-20260624-18_DEL-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026